

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Procès-Verbal de la séance du 18 décembre 2020

DATE DE CONVOCATION : 11.12.2020	L'an deux mille vingt, Le dix-huit décembre à vingt heures,
DATE D’AFFICHAGE : 11.12.2020	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur René BOUAN.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Etaient Présents : AILLET Louis, AUBIN William, BOUAN Chantal, DAUNAY Loïc, LEBORGNE Régine, MENIER Mireille, NEUTE Françoise, PLESTAN Sylvaine, PORCHER Aurélie, ROBISSOUT Josiane, SORGNIARD Catherine et SUIRE Thierry.
EN EXERCICE 15	
PRÉSENTS 13	Excusés : RAULT Philippe (procuration à AILLET Louis) et SCHMITT Thomas (procuration à ROBISSOUT Josiane).
VOTANTS 15	Secrétaire de séance : PORCHER Aurélie

PROCES-VERBAL REUNION DU 20 NOVEMBRE 2020

Accepté à l’unanimité.

COMPTE RENDU REUNIONS DE DINAN AGGLOMERATION

2 sujets ont été abordés à la Conférence des Maires :

- L’accroissement du coût du traitement des déchets dans les années à venir (moins de recettes, augmentation des taxes) et donc la nécessité d’une hausse de la taxe d’enlèvement des ordures ménagères, avec en plus l’obligation d’harmonisation sur le territoire communautaire au terme du mandat. La fixation des taux fera l’objet d’une étude au 1^{er} trimestre dans l’objectif d’un choix par le conseil communautaire en avril 2021. Le budget 2021 qui sera soumis au conseil communautaire du 21 décembre fixera le produit de la taxe pour équilibrer le budget.
- Le Règlement Local de Publicité Intercommunal prescrit bientôt

Par ailleurs, le conseil communautaire du 7 décembre 2020 a été essentiellement consacré à décider d’un Plan d’urgence et de relance pour accompagner les entreprises, les commerçants et les artisans face aux conséquences de l’actuelle crise sanitaire.

Budget voté le lundi 21 décembre.

TARIFS COMMUNAUX 2021

Il est proposé d’étudier les différents tarifs des services communaux pour application au 1^{er} janvier 2021.

- Location de la salle polyvalente

Tarifs applicables 1^{er} janvier 2020 :

Durée Location		Journée (9h/21h) semaine	Week-end Ven 14h au dim 21h	½ journée (3h)*
Particuliers	Commune	150 €	270 €	50 €
	Hors Commune	250 €	380 €	70 €
Associations	Commune	<i>3 gratuités le week-end A partir de la 4^{ème} location : 100 € / location - 15€ chauffage</i>		
	Hors Commune	150 €	270 €	50 €
Location post-obsèques		50 € vaisselle comprise (location de 3h, selon disponibilité)		
Cérémonie civile funéraire		gratuité		
Chauffage		15 €	50 €	15 €
Heures de ménage suppl.		25 € / heure	25 € / heure	25 € / heure
Forfait repas chaud (utilisation four)		10 €	30 €	/

- Couverts : **0.60 €** par personne
- Lave-vaisselle : **30 € (forfait unique)**
- Sonorisation : **30 €**
- Caution : **400 €**

* en semaine, sur le créneau horaire de 9h à 23h.

La recette de 2020 est de 234,30 € (une location fin décembre 2019)

En 2019, elle était de 2 860.05 €.

En 2018, elle était de 4 129.80 €.

En 2017, elle était de 5 976.44 €.

En 2016, elle était de 5 656.30€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de maintenir les tarifs en vigueur de location de la salle polyvalente.**

- Concessions cimetière

Les tarifs appliqués en 2020 sont les suivants :

Concessions traditionnelles

Type concession	simple	double
15 ANS	40 €	80 €
30 ANS	80 €	160 €
50 ANS	150 €	300 €

Concessions Columbarium

5 ANS	100 €
10 ANS	200 €
15 ANS	300 €

Concessions Cavurnes

15 ANS	150 €
30 ANS	300 €
50 ANS	400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de maintenir les tarifs en vigueur des concessions du cimetière communal.**

- Location des tables et du préau

• Tables et bancs

Le tarif appliqué en 2020 est le suivant : 5 € par table avec 2 bancs et 135 € de caution. Le paiement s'effectue à la réservation.

La location est réservée aux habitants de St Lormel.

Elle est gratuite pour les associations communales et pour les repas des différents quartiers de la commune. Les associations communales restent prioritaires.

• Préau

Le tarif appliqué en 2020 est le suivant : 50 € pour 24h (manifestation privée) et 135 € de caution.

La location est réservée aux habitants de la commune.

Elle est gratuite pour les associations communales, pour les repas des différents quartiers de la commune et pour les associations hors communes sous réserve du versement de la caution. Les associations communales restent prioritaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de maintenir les tarifs en vigueur de location des tables et du préau.**

- Photocopie / fax

Les tarifs appliqués en 2020 sont les suivants :

Photocopie A4 Réception de fax	Photocopie A4 RV	Photocopie A3	Photocopie A3 RV	Envoi de fax
0.20 €	0.30 €	0.40 €	0.60 €	0.50

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de maintenir les tarifs en vigueur pour les photocopies/fax.**

AMÉNAGEMENTS RUE DES COSTIERES ET CARREFOUR DE LA METTRIE

Loïc DAUNAY présente la version finale de ce projet qui a fait l'objet le 19 octobre 2020 d'un avis favorable de la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Environnement.

Le parti d'aménagement est le suivant :

- Carrefour de la Mettrie : débouché de la rue des Costières ramené perpendiculairement à la V.C. du Vieux-Bourg avec rayons de 11m.

- Rue des Costières :

Le profil en travers type sera le suivant, du sud vers le nord : piste cyclable bidirectionnelle en enrobés de largeur 2m, double caniveau en béton, chaussée de largeur 5 m, bordure A2, accotement stabilisé engazonné de largeur 1,50m

Au droit du débouché piéton actuel du lotissement des Costières, construction d'une écluse double décalant de 2m la chaussée et la réduisant à 3,20m, largeur de chaussée revenant à 5m entre les 2 rétrécissements.

Transformation du chemin piéton en piste cyclable bidirectionnelle.

Pour rappel, l'opération fait l'objet d'une subvention départementale de 32 000 € (pour un projet estimé à 40 000 € HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le projet et autorise le lancement d'une consultation d'entreprises en vue de sa réalisation.**

Par ailleurs, le Syndicat Départemental de l'Energie a étudié l'éclairage public le long de cet aménagement, avec ou sans effacement des réseaux.

Le projet présenté entrainerait pour la Commune une charge de 19 500 € pour l'éclairage public, de 14 000 € pour l'effacement des réseaux électriques et de 19 100 € pour l'effacement des réseaux téléphoniques.

Un contact sera pris en début d'année 2021 avec le SDE pour optimiser le projet et les coûts.

TRAVAUX DE TOITURE DE L'ÉGLISE DU VIEUX BOURG

L'état de toiture de l'église du Vieux Bourg oblige à envisager sa réfection totale. Des contacts seront pris avec l'architecte des Bâtiments de France pour préciser les conditions techniques de sa remise en état et des aides financières seront recherchées.

DEFENSE CONTRE L'INCENDIE : MISE EN PLACE DE POTEAUX INCENDIE

Comme suite à une réunion avec le SDIS et la SAUR, des emplacements nécessitant l'installation de poteaux incendie ont été détectés :

- La Ville Bily

- Le Clos Mahaut
- Le Tertre
- L'Hôtel Malard
- L'étang Quihouas

La SAUR nous a transmis un devis pour chaque poteau à installer pour un total de 13 985,04€ HT soit 16 782,05 € TTC. Les travaux pourraient être réalisés début 2021.

La plus-value option "escamotable ou renversable" d'une valeur de 200 € par poteau soit 800 € sur les 4 pour lesquels elle n'est pas prévu est offerte en un geste commercial.

Il est demandé l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide les 5 devis proposés par la SAUR pour un montant total 13 985,04 € HT.

SOUTIEN A L'HOPITAL DE DINAN

Une action est organisée concernant le maintien de l'activité de tous les services de l'hôpital de Dinan. Celle-ci consiste à proposer aux habitants de signer une carte postale simple et brève puis de regrouper ces cartes signées pour un envoi global au Président de la République, offrant l'occasion d'une sensibilisation de la presse, de l'Agence Régionale de Santé, etc.

Pour chaque commune de Dinan Agglomération, un nombre de cartes postales sera déterminé et mis à disposition avant le prochain conseil communautaire du 21 décembre 2020.

Il est possible d'opter pour différentes distributions, l'essentiel étant d'obtenir un maximum de cartes signées, portant le nom et le prénom du signataire ainsi que la mention de sa commune.

Il est demandé l'avis du conseil municipal sur sa participation à cette action et sur les modalités de distribution des cartes.

Avec deux abstentions, la majorité du conseil accepte l'opération.

Il est proposé de mettre une carte dans le réveil afin que les personnes puissent les compléter et les retourner à la mairie via la boîte aux lettres.

ANNULATION D'UNE DÉLIBÉRATION

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de la préfecture datant du 27 novembre nous demandant de retirer la délibération du 15 octobre 2020, attribuant des chèques cadeaux d'un montant de 50 € à chaque agent de la commune, entachée d'illégalité.

En effet, l'octroi de chèques cadeaux doit répondre à certaines conditions pour garantir leur action sociale (situation sociale, économique et familiale de chaque agent).

Ainsi, « si l'octroi de chèques cadeaux est possible dans des conditions qui garantissent leur vocation sociale, la qualification de prestations d'action sociale ne peut être retenu pour un dispositif systématique et d'un montant uniforme de chèques cadeaux à tous les agents. »

Mr le Maire demande donc au conseil municipal de voter le retrait de cette délibération n°50 du 15 octobre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de retirer la délibération n°50 du 15 octobre 2020 attribuant des chèques cadeaux d'un montant de 50 € à chaque agent de la commune.**

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA MAISON FAMILIALE RURALE LA ROUVRAIE

Sylvaine PLESTAN quitte la salle le temps des délibérations.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Maison Familiale Rurale (MFR) La Rouvraie. Afin d'améliorer l'équipement pédagogique, cette Maison Familiale sollicite une participation pour l'année 2020/2021 pour les jeunes de la commune suivant une formation dans cet établissement (2 jeunes). Il est demandé au Conseil Municipal son avis concernant cette demande de subvention. Pour information, une subvention de 50 € par jeune soit 100 € a été attribuée en 2019.

Il est demandé l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Françoise NEUTE)

:

- **Décide d'accorder à la Maison Familiale Rurale la Rouvraie une subvention de 50 € par jeune soit 100 € pour l'année scolaire 2020/2021.**

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire propose au conseil de procéder à quelques décisions modificatives du budget communal 2020 afin de réajuster des dépenses non prévues lors du vote du budget primitif 2020.

Investissement

Dépenses

2315 (Installations, matériel et outillages techniques) - 17 000 €

21568 (Matériel et outillage d'incendie) + 17 000 €
Installation de nouveaux poteaux

Fonctionnement

Dépenses

615231 (Entretien et réparations voiries)	-3 000 €
615221 (Entretien et réparations bâtiments publics)	+3 000 €
<i>Reliquat travaux de peinture école</i>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Vote les décisions modificatives, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.**

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE – ANNÉE 2019

Le rapport a été établi par le Syndicat d'eau des Frémur avec l'aide de la S.A.U.R., exploitant en affermage du réseau d'eau potable. Le Syndicat regroupe 24 communes. Ce rapport 2019 concerne uniquement le service Ex Fremur soit 11 communes pour une consommation annuelle de 1 471 457 m³ soit une hausse de 4,45% par rapport à 2018. La consommation moyenne par abonnement domestique est de 72 m³ pour 2019 (75 m³ en 2018). Le rapport est consultable en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte du rapport qui n'appelle aucune observation particulière.**

INFORMATIONS DIVERSES

- Fuite d'eau et demande de changement du revêtement des sols vétuste dans un logement communal.
- Information sur le projet du chemin piétonnier et VTT vers la Ville Moussard. Quelques travaux (mise en place de clôtures et busage) sont à prévoir en début d'année 2021 pour permettre la mise en service rapide de ce chemin.
- Informations vie scolaire et communication

Vie scolaire : compte tenu de la situation sanitaire actuelle le traditionnel repas commun et après-midi récréatif organisés avec Créhen pour réunir tous les enfants du RPI ont été annulés.

Pour marquer cette période de fêtes, jeudi après avoir visité l'atelier de "Noël Land" les enfants ont partagé, avec leurs enseignants et encadrants, le repas de Noël servi à la cantine puis vendredi ils ont eu la visite du Père Noël qui leur a remis des sachets de friandises.

Communication : la carte de vœux 2021 a été réalisée en collaboration avec Cocktail Graphic. 120 exemplaires ont été imprimés par l'entreprise Fanik.

Pour illuminer le bourg, les guirlandes et sujets sur poteaux ont été installés par les agents et des saynètes mises en place par des bénévoles du comité des fêtes.

Aucun rassemblement n'étant possible, les chèques cadeaux ont été distribués aux agents individuellement.

- Peinture classe des GS-CP : compte tenu de la vétusté du support dit "gouttelettes" il s'avère indispensable de tendre une toile de verre sur la partie supérieure des murs avant mise en peinture. Pour faciliter les affichages conséquents sur le mur supportant le tableau il a été décidé de l'habiller de lambris peint. L'ensemble représente un surcoût de 476,00 HT soit 571,20 € TTC.
- cantine : Pour nous permettre de travailler le sujet de la livraison des repas, un contact a été pris avec la Commune de Créhen. Compte tenu de l'actualité (retour des ALSH vers les communes) des réunions de travail ne pourront être envisageables qu'au printemps prochain.

QUESTIONS DIVERSES

Josiane ROBISSOUT demande l'aide de 2 ou 3 personnes pour déplacer quelques meubles samedi matin à l'école à 10 h afin de préparer le terrain pour le peintre.

Il a été signalé que l'enseigne et la guirlande de l'épicerie restent allumées toute la nuit. Réponse : l'épicerie est un local privé, même s'il appartient à la commune.

Prochain conseil municipal : vendredi 22 janvier 2021 à 20h.

La séance est levée à 22h03.

AILLET Louis	AUBIN William	BOUAN Chantal	BOUAN René	DAUNAY Loïc	LEBORGNE Régine	MENIER Mireille	NEUTE Françoise
PLESTAN Sylvaine	PORCHER Aurélie	RAULT Philippe <i>Absent</i>	ROBISSOUT Josiane	SCHMITT Thomas <i>Absent</i>	SORGNARD Catherine	SUIRE Thierry	